



Commune de COGNA

Règlement graphique



Echelle : 1/5000 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



- Zonage**
- 1AUR : Zone à urbaniser résidentielle
 - A : Agricole
 - Ap : Agricole protégé
 - N : Naturel
 - Nc : Naturel carrière
 - Npv : Naturel pour du photovoltaïque
 - UA : Zone urbaine d'activité
 - UCa : Zone urbaine centre ancien
 - UR : Zone urbaine résidentielle
- Prescriptions environnementales**
- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 07 - Jardins urbains / trame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 07 - Patrimoine végétal (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 31 - Zones humides, mares et surfaces en eau (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 99 - Tampon de 10m autour des belvédères
- Dispositions relatives au patrimoine**
- Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Prescriptions urbaines**
- 18 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Informations complémentaires**
- Sites classés & inscrits
 - Parkings
 - Périmètre de MH
 - Sites palafittes UNESCO
 - Limite des espaces proches du rivage
- Autres symboles**
- Parcelles
 - Bâti
 - Cimetière
 - Surfaces en eau
 - Cours d'eau
 - Routes

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine

Numéro	Libellé
84	Lavoir
85	Fontaine
86	Fontaine
209	Lavoir, crois de mission
210	Lavoir, fontaine

Liste des points de vue

Numéro	Libellé
17	Point de vue - Vilot

Liste des bâtiments en changement de destination

